

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010

=====

Date de convocation : 20.05.2010

Date d'affichage : 20.05.2010

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 19 Votants : 21

### **Le 31 MAI 2010 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Etaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme FOURMENTIN Francine, Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, M. NICOLLE Noël, Mme HAMEL Manuella, M. VARIN Jérôme, M. HEREL Olivier, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. DEVERE Claude, M. SIMON Luc, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absents excusés : M. HAMEL Gérard, M. DESMASURES Jean-Claude, M. JOSEPH Franck.

Procuration : M. HAMEL Gérard à Mme FOURMENTIN Francine, M. JOSEPH Franck à M. SEGUIN Emmanuel,

Secrétaire de séance : Mme HAMEL Manuella.

=====

### **Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 mai 2010**

Le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2010 n'appelle aucune observation.

### **Projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle**

#### Présentation du diagnostic, des orientations d'aménagement et de l'avant-projet sommaire

L'Atelier du Marais, retenu pour réaliser le projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle a présenté à la Commission Travaux, urbanisme et voirie son avant-projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle le 2 avril 2010.

M. Pierre POFFA et M. Emmanuel LEMOINE, Architectes paysagistes à l'Atelier du Marais présentent au Conseil municipal les différentes phases de la démarche :

- 1- Analyse de l'existant, concertation avec les commerçants riverains et proches,
- 2- Établissement de scénarios d'aménagement
- 3- Élaboration de l'avant projet.

Nous sommes donc actuellement dans la phase d'avant projet. Des choses peuvent encore changer, le débat est ouvert.

#### Constats :

M. LEMOINE présente la synthèse des remarques issues de l'analyse et de la rencontre avec les commerçants :

- Place rond-point,
- De nombreux conflits d'usage depuis l'intérieur de la place vers les commerces,
- Une absence de continuité piétonnière,
- Des espaces majoritairement dédiées à la voirie,
- Un repérage spatial difficile,
- Une pente générale ne favorisant pas les déplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR) – déclivité supérieure à 5 %,
- Une enveloppe architecturale bien formée mais composite (détachement de l'église et de la place)
- Une partie fortement ombragée.

Synthèse des remarques ayant abouti à la constitution de l'avant-projet :

- Affirmer la diversité des lieux :
  - o Le parvis de l'église,
  - o Les façades commerciales,
  - o La place.
- Promouvoir la convivialité des espaces créés,
- Maintenir un lien visuel entre la place et la Mairie,
- Proposer la création d'une place se rattachant à l'édifice principal (l'église),
- Conserver les usages actuels (marché ...), ainsi qu'une grande polyvalence pour la place,
- Garantir la même capacité de stationnement.

Présentation du plan de masse de l'avant-projet :

Les objectifs sont les suivants :

- Affirmer subtilement la fonction des espaces / rues commerçantes / sous-lieux / parvis,
- Aménager des seuils d'accueil propices à l'implantation des achalandages,
- Préserver la fluidité des déplacements (cône visuel / traversées piétonnières),
- Maintenir une forte polyvalence.

Les propositions :

- Créer une seule voie de circulation en courbe entre la rue de Verdun et la place du parvis,
- Poursuivre le sens unique de la rue de l'église sur la voie qui passe devant les commerces et qui débouche sur la voie nouvelle face au magasin « Ell'idées »,
- Rattacher la place à l'église,
- Adoucir la pente de la place en la surélevant de l'équivalent de 3 marches au niveau de la façade de l'église,
- Créer un parvis principal à proximité de l'entrée de l'église et un parvis secondaire près de la porte d'accès PMR de l'église,
- Identifier les traversées piétonnes et valoriser les espaces pratiqués par les piétons,
- Faciliter l'accès aux commerces,
- Créer un stationnement et une aire de circulation des caddies à proximité de la supérette, sans avoir à traverser la voie principale,
- Mettre en place des espaces de convivialité et notamment un préau avec sanitaires accessibles aux PMR.
- Planter 4 arbres remarquables aux 4 angles de la place pour donner de la verticalité.

Un plan de cet avant projet sommaire a été joint en annexe de la précédente convocation du Conseil municipal.

Questions :

M. LECHANOINE : Les commerçants ont-ils été consultés ? Dans la rue de l'église, il y a beaucoup de commerces et ils ne semblent pas concernés. Un comptage des véhicules empruntant la rue de l'église a-t-il été fait ?

M. POFFA : Les Commerçants de la Place Charles de Gaulle, de la rue de Verdun et de la rue de l'église ont reçu un questionnaire et certains ont été visités. Mais certains n'ont pas rempli le questionnaire et certains ont refusé de nous recevoir. L'aspect numérique des véhicules passant par la rue de l'église n'est pas forcément important, mais il a été choisi de dissocier l'aspect quotidien de l'aspect transit. Enfin, la concertation avec les commerçants n'est pas finie. Mais avant d'aller présenter l'avant-projet aux commerçants, il faut bien savoir quel avant-projet on présente et c'est pourquoi la décision du Conseil municipal est une étape nécessaire.

M. LECHANOINE pose la question des pavés. Lors de l'aménagement de la rue principale, des pavés avaient été mis et ont dû être ensuite retirés en raison du bruit pour les riverains.

M. POFFA explique que zone piétonne ne veut pas forcément dire zone pavée. Il existe d'autres matériaux.

M. SIMON précise qu'il n'a pas été question d'éclairage.

M. POFFA précise que non, cela n'a pas encore été étudié. Cela fera partie de la phase projet.

Mme FOURMENTIN demande à combien de temps est évaluée la durée des travaux.

M. POFFA pense environ 5 mois mais précise qu'il faudra être vigilant pour maintenir l'accès aux commerces, d'où l'importance de la concertation avec les riverains.

Mme FOURMENTIN demande que soit réfléchi dès maintenant le déplacement du marché pendant la durée des travaux pour ne pas risquer de perdre des déballeurs.

M. POFFA précise qu'il est difficile d'être précis sur l'organisation du chantier tant que l'on ne connaît pas l'entreprise attributaire du marché et les moyens qu'elle peut mettre pour la réalisation des travaux. Dans tous les cas, il y aura un phasage de l'opération et il faudra essayer d'obtenir le meilleur consensus des riverains et autres utilisateurs. Il faudra faire l'information la plus complète possible, communiquer et faire preuve de pédagogie.

Mme MALACH demande si ce sont les arbres existants qui resteront, et s'il y aura des bancs.

De nouveaux arbres seront plantés, et les bancs seront intégrés à l'espace de convivialité souhaité.

M. VARIN se pose des questions sur la réunion publique prévue.

M. POFFA souhaite que cette réunion publique ait lieu dès le stade de l'avant-projet, après la délibération du Conseil municipal, afin de recueillir les remarques éventuelles. Ensuite, il y aura une réunion plus ciblée avec les commerçants pour la gestion du chantier, les délais ...

M. LEMOINE souhaite resituer la phase de l'avant-projet qui précède bien l'établissement du projet définitif, projet définitif qui servira de base au lancement des marchés publics et des travaux.

M. HEREL demande pourquoi il n'y a qu'une seule proposition.

M. POFFA explique que 3 scénarios ont été présentés à la commission et l'avant-projet présenté est le résultat de la discussion autour des 3 scénarios.

Mme FOURMENTIN demande quelle commission a été réunie pour ce choix.

M. le Maire explique que dans un premier temps, c'était un groupe de travail restreint, puis une présentation a été faite à l'ensemble de la commission des travaux.

Mme FOURMENTIN demande qui a fait le choix du groupe de travail.

M. le Maire indique que c'est lui-même.

Mme FOURMENTIN suppose qu'il y avait dans ce groupe les Adjointes mais pas tous ...

M. DEVERE s'inquiète du coût des travaux.

M. POFFA précise qu'il s'agit pour le moment d'une estimation prévisionnelle (entre 400 et 500 000 €), mais que l'impact du choix des matériaux aura une incidence importante sur le coût final. Il est donc difficile de donner un chiffre précis à ce stade de l'étude.

M. LECHANOINE aurait trouvé judicieux de conserver les aménagements qui ont été faits il y a moins de 10 ans à la sortie de la rue de l'église.

Mme LAURENT explique qu'il y a une problématique nouvelle par rapport aux normes d'accessibilité qui n'existait pas il y a 10 ans.

M. POFFA pense qu'il ne faut pas se tromper de débat et précise que le constat fait état de conflits d'usage. Il ajoute que si on voulait bricoler autour de l'existant, il ne fallait pas missionner un bureau d'études, et que si on trouve que c'est bien tel que c'est tout de suite, il faut rester tel que l'on est ! Le travail du bureau d'études s'est attaché à la nécessité de retrouver des espaces de convivialité et le coût du démontage d'une dizaine de mètres de bordures n'est pas significatif. Il faut d'abord s'attacher à ce que l'on veut faire du point de vue de l'urbanisme. Cela entraînera bien sûr des changements dans les habitudes routières que l'on ne peut pas mesurer aujourd'hui. Maintenant, si le Conseil municipal demande de travailler sur un budget moins important, c'est possible, mais il faut avoir présent à l'esprit quelle image on veut de cette place.

Mme LAURENT ajoute que l'un des postulats de départ était de rendre la place plus accessible aux piétons.

M. BOURDALE pense que la quinzaine de places de stationnement prévues devant la supérette est insuffisante ; et M. LECHANOINE ajoute qu'il y a maintenant en plus le stationnement du personnel de la Communauté de Communes.

M. POFFA précise que pour la supérette, la rotation est relativement importante pour penser qu'une quinzaine de place à proximité, c'est suffisant. En ce qui concerne le stationnement du personnel de la CdC, il s'agit d'une question réglementaire.

M. LECHANOINE s'inquiète de la vitesse sur la nouvelle voie créée.

M. POFFA indique que l'aménagement sera fait de sorte que la circulation soit ralentie.

M. SIMON pose le problème des gros camions de livraison qui viennent dans la rue de l'église.

M. POFFA précise que les rayons de giration sont calculés et que ces données seront d'ailleurs vérifiées par l'agence routière départementale.

M. SEGUIN rappelle qu'il avait suggéré en commission des travaux que le stationnement face aux commerces se fasse plutôt en épi qu'en bataille.

M. LEMOINE précise que cela ne change pas le plan de composition, c'est juste le marquage au sol qui sera différent et le stationnement en épi sera possible, même si cela entraîne la perte de quelques places de stationnement.

Mme CANIOU demande si le fait de mettre la rue face aux commerces en sens unique a des inconvénients par rapport aux commerces rapides (boulangerie ...).

M. LEMOINE explique qu'il est prévu une possibilité de stationnement « minute » devant les façades des magasins, la largeur de la voie prévue permettant à la fois le recul des voitures en stationnement et ce stationnement « minute ». Il reste toujours possible, pour l'accès aux commerces soit de se stationner sur la place, soit de faire le tour par la rue de l'église.

Mme FOURMENTIN demande qui fera le choix des matériaux et demande si la question sera soumise au Conseil municipal.

M. le Maire précise que chaque étape de l'opération sera soumise au Conseil municipal.

M. DEVERE demande comment seront financés ces travaux.

M. le Maire précise qu'il y aura des subventions, un emprunt et de l'autofinancement.

M. DEVERE s'inquiète d'ajouter 500 000 € aux 3 000 000 € de dettes que la Commune aura l'an prochain. Il suggère de voir d'abord tout ce qui peut être supprimé dans le projet pour que cela coûte moins cher.

M. BAZIRE rappelle que dans tous les cas, c'est une nécessité de travailler sur l'accessibilité, les sanitaires, l'état de la voirie et qu'une simple remise en état de la place, sans aménagement coûterait déjà environ 300 000 €.

#### Approbation de l'avant projet sommaire

Suite à la présentation du dossier, le Conseil municipal est invité à délibérer :

- pour approuver de cet avant-projet qui sera ensuite présenté aux riverains,
- pour affermir la phase conditionnelle de l'étude qui consiste en l'établissement de l'avant projet définitif, passation des marchés et suivi des travaux.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'établit à 491 243.20 € H.T. soit 587 526.87 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord par 15 voix Pour et 6 abstentions (Mme FOURMENTIN, MM. HAMEL, BOURDALE, DEVERE, SIMON, LECHANOINE).

#### Demande de participation du Conseil Général et demandes de subventions

L'une des voies qui contourne la Place Charles de Gaulle étant départementale, le Conseil Général va être sollicité pour participer aux travaux d'aménagement de la nouvelle voie.

D'autre part, des subventions pourraient être sollicitées de l'État au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

(FISAC), et au titre du produit des amendes de police. Subvention attendue : environ 30 % du coût du projet.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à l'unanimité à solliciter ces subventions.

## **Construction de 8 logements locatifs résidence des Prés et des Acacias**

### Fixation du montant des loyers des logements

Suite au résultat des appels d'offres, le C.D.H.A.T. a établi un nouveau plan de financement pour déterminer l'équilibre de l'opération.

Ainsi, il serait proposé de fixer les loyers mensuels de base des logements à :

- 450 € pour les logements de type T3
- 480 € pour les logements de type T4

La charge résiduelle pour la Commune serait ainsi de 130 000 à 150 000 €, ce montant comprenant les travaux de construction mais aussi de voirie et réseaux.

M. BOURDALE trouve que les loyers n'ont pas été beaucoup diminués par rapport à ce qui était envisagé au départ.

M. DEVERE estime le temps de retour sur investissement à 50 ans. M. le Maire souhaite savoir comment il a calculé une telle durée.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide de fixer le montant de base des loyers des logements locatifs de la Résidence des Prés et des Acacias comme indiqué ci-dessus, par 15 voix Pour, 5 Contre (Mme FOURMENTIN, MM. HAMEL, BOURDALE, SIMON, LECHANOINE), et 1 abstention (M. DEVERE).

## **Délibération sur le maintien dans ses fonctions de Mme FOURMENTIN, Adjointe**

Par arrêté du 3 mai 2010 notifié le 5 mai 2010, M. le Maire a procédé au retrait des délégations dans les domaines des sports et équipements sportifs, de la jeunesse et des loisirs, délégations qu'il avait confiées à Mme Francine FOURMENTIN, Adjointe, par arrêté du 31 mars 2008.

Il est rappelé que le Maire peut, à tout moment, sans avoir à motiver sa décision ou à solliciter l'avis du Conseil municipal, mettre fin aux délégations consenties.

Les dispositions de l'article L 2122-18, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que « *Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le maintien ou non de Mme Francine FOURMENTIN dans ses fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

M. BOURDALE explique qu'en tant que membre de la Commission Sports jeunesse et loisirs, il trouve injuste d'avoir enlevé les délégations à Mme FOURMENTIN alors qu'elle a mené cette commission tambour battant et que, de plus, elle avait le soutien du Club omnisports et de tous les sportifs.

M. LECHANOINE trouve que c'est dommage pour l'intérêt collectif de la Commune du fait du travail accompli. Il pense que cela a été noyé dans des problèmes de relations personnelles et qu'en fait ce qui dérange M. le Maire, c'est qu'il y ait eu du travail de fait.

Mme MALACH précise que ce qui a été reproché, c'est la façon dont Mme FOURMENTIN fonctionnait.

M. LECHANOINE pense qu'il y avait moyen de continuer à travailler. Tous les comptes rendus de commissions étaient transmis et tout le monde était donc bien au courant.

Mme FOURMENTIN ajoute qu'elle n'a jamais eu d'accueil de la part de M. le Maire et qu'à aucun moment M. le Maire l'a invitée pour dire ce qu'il attendait de ses adjoints. Les clés de la Mairie lui ont été remises et il a fallu qu'elle se débrouille.

M. le Maire précise qu'il a reçu Mme FOURMENTIN à 2 reprises dans son bureau pour discuter de la façon de travailler qu'il souhaitait.

Mme FOURMENTIN affirme à M. le Maire « Vous êtes un malhonnête », et indique qu'elle a été reçue une première fois à la fin de la première année parce que c'est elle qui avait demandé à faire le bilan, et la seconde fois quelques jours après la réunion publique de « Agir pour SOURDEVAL ».

Pour M. le Maire, la remarque de Mme FOURMENTIN dénote son manque de confiance et cela prouve qu'il n'est pas possible de continuer à travailler ensemble.

Mme FOURMENTIN rappelle qu'en 1996, M. BAZIRE informait M. PIEL « *qu'il lui retirait toutes délégations de fonctions et de signature, conséquence d'une impossibilité totale de travailler ensemble de façon constructive au sein du Conseil municipal* ». Et Mme FOURMENTIN ajoute : « *Même vécu, même propos, sauf que moi, je suis très entourée par mes collègues et les personnes présentes ce soir.* »

Mme FOURMENTIN affirme qu'elle ne regrette pas le travail qu'elle a fait et la façon dont elle l'a fait.

M. le Maire précise à Mme FOURMENTIN qu'il ne lui reproche pas ce qu'elle a fait mais les relations difficiles avec elle.

Mme SAUVE souhaite savoir à quoi sert un poste d'adjoint si la personne n'a plus de délégation.

M. le Maire précise que ça ne sert à rien.

M. LECHANOINE ajoute que le fait d'être adjoint permet cependant de participer aux réunions d'adjoints.

M. DEVERE pense que cette situation existe depuis le 1<sup>er</sup> jour de l'élection du Maire. « *Cela ne vous a pas plu que l'on soit élus. Vous ne nous considérez pas comme des sourdevalais à part entière. Je ne comprends pas votre façon de faire.* »

M. le Maire explique avoir déjà travaillé avec des oppositions, mais avec qui il pouvait s'entendre.

Il est finalement procédé à un vote à bulletins secrets sur le maintien de Mme FOURMENTIN dans ses fonctions d'adjointe :

Pour le maintien : 6

Contre le maintien : 13

Abstentions : 2

Mme FOURMENTIN n'est donc pas maintenue dans ses fonctions d'adjointe.

Mme FOURMENTIN remercie les abstentionnistes. Elle remercie également tous les élus de sa commission avec qui elle a bien travaillé. Elle remercie le Président du C.O.S. et son bureau et les bénévoles des différentes sections sportives, et les bénévoles qui donnent de la vie à SOURDEVAL et à son Canton.

M. le Maire souhaite préciser que la Commune a toujours fait beaucoup pour le sport et que si l'on ajoutait tous les financements attribués pour le sport depuis 20 ans, la somme serait très importante.

Mme FOURMENTIN indique que ce n'est pas qu'une question de financement mais aussi de relations avec les personnes.

Mme FOURMENTIN cite à nouveau M. PIEL : « *Puisqu'à vos yeux, la contestation est une faute grave, toutefois, il existe deux libertés fondamentales que vous ne pourrez ôter à personne: la liberté de pensée et le droit de s'exprimer* ».

## **Questions diverses**

### Question de Mme Francine FOURMENTIN

En tant qu'élus, ne pourrait-on pas essayer de maintenir les horaires actuels du bureau de poste, plus particulièrement sur l'amplitude horaire. En effet, beaucoup de citoyens travaillent en journée à l'extérieur du canton, et apprécient de pouvoir aller à la poste après le travail jusqu'à 17h30. De plus, une inquiétude grandit, puisqu'en général, lorsque l'on commence à diminuer les horaires d'un service public, l'étape suivante est la fermeture.

M. le Maire a adressé un courrier au directeur de la poste pour demander que les horaires d'ouverture de la poste soient maintenus comme aujourd'hui. Il va rencontrer le directeur pour négocier.

Des informations complémentaires pourront sans doute être données lors de la prochaine réunion.

### **Journée débroussaillage des chemins**

M. le Maire informe ses collègues que la prochaine journée de débroussaillage des chemins du Canton aura lieu le samedi 12 juin prochain. Rendez-vous à 8 h 30 à la Mairie de SOURDEVAL. Il invite ses collègues à s'inscrire nombreux auprès de Christelle GALIAZZO à l'Office de Tourisme.

La Secrétaire de séance,  
Manuella HAMEL.